

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 31 mars 2022

Date d'affichage 31 mars 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 11 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220406-DEL_22_04_06_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 03/01/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le SIX AVRIL à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, Mme Marie DENONELLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Olivia JAMAIN, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Christophe BISI, M. Emmanuel VIGNERON Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Catherine CHANTEPIE.

Excusés : M. Eric PAPILLON (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Mme Catherine CHANTEPIE), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Edith ALIX), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à M. Emmanuel VIGNERON).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Catherine CHANTEPIE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**INFORMATION SUR LA LOI DU 27 DECEMBRE 2019 RELATIVE A L'ENGAGEMENT
DANS LA VIE LOCALE ET A LA PROXIMITE DE L'ACTION PUBLIQUE**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le rapport du Maire,

Monsieur Gérard GUESNE, Conseiller délégué en charge des finances, informe le Conseil municipal que suite à la publication de la Loi du 27 décembre 2019 dite « Loi engagement et proximité », et plus précisément son article 93, repris dans le CGCT Art L2123-24-1-1, il convient désormais de communiquer au Conseil municipal, avant le vote du Budget primitif, « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout mandat et de tout syndicat au sens des livres VI et VII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés ».

A ce titre, Monsieur Gérard GUESNE Gérard donne lecture de ces éléments à savoir :

Fonction	Indemnités brutes versées
Maire Ville de La Ferté-Bernard	26 836,80 €
Adjoint au Maire	10 197,84 €
Adjoint au Maire	10 197,84 €
Adjoint au Maire	10 197,84 €
Adjoint au Maire	10 197,84 €
Adjoint au Maire	10 197,84 €
Conseiller délégué	5 367,36 €
Conseiller délégué	5 367,36 €
TOTAL	88 560,72 €

Le montant global des indemnités brutes versées au titre de l'année 2021 s'élevant à 88 560,72 €.
Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU